

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00479 Numéro SIREN : 828 721 225 Nom ou dénomination : A.P.S. THERMIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/008873

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

Date : 27/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/008873**
n° de gestion : **2017B00479**
n° SIREN : **828 721 225 RCS Romans sur Isère**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 27/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.P.S. THERMIQUE - Sté par actions simplifiée
4 Rue des Monettes 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE France

date de clôture : **31/03/2020**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-2602/T-DEPOT-
ACTE/I-842408

Désignation de l'entreprise SASU A.P.S. THERMIQUE

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 4 rue des Monettes

26320 ST MARCEL LES VALENCE

Numéro SIRET * 8 2 8 7 2 1 2 2 5 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le
3 1 0 3 2 0 2 0Exercice N-1 clos le
3 1 0 3 2 0 1 9

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4Immobilisations incorporelles
Fonds commercial *
Autres *

010

012

014

016

Immobilisations corporelles *

028

17 868

030

9 739

8 129

11 983

Immobilisations financières * (1)

040

042

Total I (5)

044

17 868

048

9 739

8 129

11 983

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

3 165

052

3 165

2 487

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)
Clients et comptes rattachés *
Autres * (3)

068

2 620

070

2 620

1 785

072

2 243

074

2 243

700

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

37 069

086

37 069

16 044

Charges constatées d'avance *

092

1 620

094

1 620

1 498

Total II

096

46 717

098

46 717

22 514

Total général (I+II)

110

64 585

112

9 739

54 846

34 497

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

5 000

5 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

500

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

4 499

Report à nouveau

134

(1 113)

Résultat de l'exercice

136

22 643

6 113

Provisions réglementées

140

Total I

142

32 642

9 999

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

11 851

14 845

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

5 104

7 368

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

973

172

5 249

2 285

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

22 204

24 498

Total général (I + II + III)

180

54 846

34 497

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

3 820

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le							
13	1	0	3	2	0	2	0

Exercice N-1 clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218	80 567	39 727
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	2 694	726
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	83 261	40 455
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	31 182	16 202
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	(678)	(251)
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	21 436	13 534
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	565	628
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254	3 854	3 696
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262	21	7
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	56 380	33 815
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	26 880	6 638	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294	83	113	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	135	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	4 020	413	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	22 643	6 113		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	22 643	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	4 020		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	135		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 42 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990	
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	26 798	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	26 798	372		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 54 845.84 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 80 566.59 Euros et dégageant un bénéfice de 22 642.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le virus COVID19 immobilise le monde entier.

A cause du confinement imposé à partir du 17 mars 2020, l'activité de la société a fortement ralenti.

Les clients retardent les interventions, il ne reste que les dépannages d'urgence.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés en tenant compte s'il y a lieu des pertes de valeur sur les actifs et des augmentations de passif liées à l'épidémie du Coronavirus.

l'entreprise a bénéficié du fond de solidarité pendant le confinement.

La continuité d'exploitation ne semble pas menacée

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 147		
Matériel de transport	14 138		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 583		
TOTAL	17 868		
TOTAL GENERAL	17 868		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 147	2 147
Matériel de transport			14 138	14 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 583	1 583
TOTAL			17 868	17 868
TOTAL GENERAL			17 868	17 868

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	623	498		1 121
Matériel de transport	4 246	2 828		7 074
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 016	528		1 544
TOTAL	5 885	3 854		9 739
TOTAL GENERAL	5 885	3 854		9 739

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	498				
Matériel de transport	2 828				
Matériel de bureau informatique mobilier	528				
TOTAL	3 854				
TOTAL GENERAL	3 854				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 620	2 620	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 243	2 243	
Charges constatées d'avance	1 620	1 620	
TOTAL	6 483	6 483	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8	8		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	6 843	3 022	3 820	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 104	5 104		
Impôts sur les bénéfices	4 020	4 020		
Taxe sur la valeur ajoutée	256	256		
Groupe et associés	973	973		
TOTAL	17 204	13 384	3 820	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 992			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000		500		500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 221
Total	1 229

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 620
Total	1 620

APS THERMIQUE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 5000 €
Siège social : 4 rue des Monettes
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
RCS ROMANS SUR ISERE : 828 721 225

**RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020 ET VOTEE**

L'associé approuve et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 de 22 643 € de la manière suivante :

- Dotation au poste « autres réserves » pour un montant de 12 643 €
- Dotation à titre de dividendes pour un montant de 10 000 €

Il est ici rappelé :

1) qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
01/04/2018 au 31/03/2019	0	0
29/03/2017 au 31/03/2018	0	0

2) informations

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « FLAT TAX ») de 30 %, soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8 % -CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant –dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

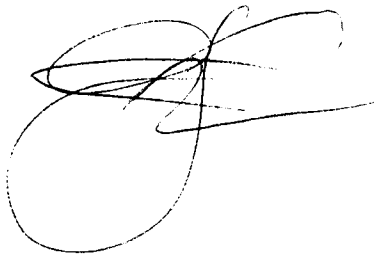
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé à l'associé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater de Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

A Saint Marcel les Valence,

Le 30/09/2019

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

APS THERMIQUE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 5000 €
Siège social : 4 rue des Monettes
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
RCS ROMANS SUR ISERE : 828 721 225

RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 de 22 643 € de la manière suivante :

- Dotation au poste « autres réserves » pour un montant de 12 643 €
- Dotation à titre de dividendes pour un montant de 10 000 €

Il est ici rappelé :

1) qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
01/04/2018 au 31/03/2019	0	0
29/03/2017 au 31/03/2018	0	0

2) informations

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « FLAT TAX ») de 30 %, soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8 % -CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant – dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé à l'associé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater de Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

